

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

HOME CONCEPT FRANCE

Société anonyme au capital de 1 500 000 €
Siège social : 38, boulevard de Vincennes – 94120 Fontenay-sous-Bois
791 827 181 R.C.S. CRÉTEIL

Les actionnaires de la société HOME CONCEPT FRANCE sont convoqués en Assemblée générale mixte le lundi 14 décembre 2015 à 20 heures 30, au 95, rue Jean Jaurès - 94700 Maisons-Alfort, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion du Président concernant l'exercice clos le 30 juin 2015 ;
- rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015 ;
- rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions.
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2015 et quitus au Président ;
- affectation du résultat ;
- décision de porter la date de clôture du prochain exercice social au 31/12/2016 et de modifier les statuts en conséquence ;
- nomination de nouveaux administrateurs
- questions diverses

Projet de texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée générale mixte :

Première résolution : l'Assemblée générale approuve dans toutes leurs parties le rapport et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015 tels qu'ils sont présentés. L'Assemblée générale approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé et lui donne quitus de son mandat pour cet exercice.

Deuxième résolution : l'Assemblée générale décide que le bénéfice de l'exercice s'élevant à 56 187 euros sera affecté pour 2 809 euros la réserve légale, et 53 378 euros en report à nouveau.

Troisième résolution : l'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ces conventions et donne quitus au Conseil d'Administration à cet égard.

Quatrième résolution : l'Assemblée générale décide de modifier la date de clôture des exercices sociaux de la société, pour les porter au 31 décembre de chaque année. La durée de l'exercice en cours sera exceptionnellement de 18 mois, du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2016. En conséquence, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 34 des statuts de la société de la façon suivante: "*Article trente-quatre - EXERCICE SOCIAL : jusqu'au 30 juin 2015, l'exercice social était clôturé le 30 juin de chaque année. A partir du 1er juillet 2015, la date de clôture des exercices sociaux est fixée au 31 décembre, l'exercice social étant d'une durée de 12 mois. Par exception, l'exercice commencé le 1er juillet 2015 est clôturé le 31 décembre 2016.*"

Cinquième résolution : l'Assemblée générale décide de nommer comme Administrateurs de la société : Sylvie CAUET épouse JEROME, Françoise FARANGE, Aurélie GAUMART née CABRIDAIN, Patrick MAMOU-MANI, Christophe MIDLER, la société FET-INVESTISSEMENTS SAS représentée par Christophe GALLET, la société PRISCUS PARTICIPATIONS SARL représentée par Cécile ANDRE née LERUSTE. Ces nominations prenant effet à la date de la présente Assemblée, pour une durée s'achevant au jour de l'Assemblée générale appelée à se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Sixième résolution : l'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente assemblée, pour accomplir toutes formalités de droit.

1505029